



RÉGION WALLONNE

**Mardi 19 janvier 2010
au MET à Namur**

**Discours d'ouverture de Madame la Ministre pour la
matinée de rencontre avec les ASI
(associations de santé intégrée=maisons médicales)**

Mesdames, Messieurs, en vos titres et qualités,

Bonjour,

Le décret du 20 novembre 2008 et son arrêté d'exécution du 27
mai 2009 modifient substantiellement le décret de la

Communauté française du 29 mars 1993 relatif à l'agrément et au subventionnement des associations de santé intégrée. Mes prédécesseurs au sein du Gouvernement wallon doivent être remerciés aujourd'hui du soutien qu'il ont tenu à apporter à cette législation renouvelée.

Cette réforme s'est d'abord nourrie de la réalité de terrain, ensuite de la nécessité de donner un fondement juridique à certaines pratiques et enfin de la volonté d'entamer un processus qualitatif avec les acteurs de terrain, de manière à singulariser explicitement l'action des associations de santé intégrée par rapport aux pratiques de médecine de groupe .

Votre réalité de terrain a été relayée par les travaux menés au sein de la Commission d'agrément des associations de santé intégrée dont il convient de remercier les membres, et par les demandes émanant du secteur, en particulier à l'initiative de la Fédération des Maisons médicales et des Collectifs de Santé francophones.

Ainsi, la Commission d'agrément a développé quatre axes de réflexion :

Premièrement, elle a exprimé le souhait que de plus grandes délégations soient confiées au Gouvernement pour faire évoluer les concepts et permettre de répondre plus rapidement aux changements de notre système de soins.

Deuxièmement, elle a souhaité que les jeunes associations puissent être mieux soutenues au démarrage en introduisant un agrément provisoire lorsque deux médecins généralistes ne peuvent pas encore y exercer à titre principal.

Troisièmement, elle a demandé qu'un meilleur soutien soit apporté à la fonction d'accueil, plaque tournante des ASI, en revalorisant celle-ci sur le plan du financement.

Quatrièmement, elle a demandé que soit prise en compte la nécessaire continuité des soins afin de soutenir son organisation par les médecins de première ligne, en autorisant

l'intégration des activités de l'ASI dans le réseau local des gardes, par exemple.

A l'écoute du secteur et des besoins ou des attentes de la population, l'autorité politique a ajouté une importante dimension qualitative.

Les intentions ont été traduites par:

- l'introduction de la définition de certaines notions telles la santé communautaire, la concertation pluridisciplinaire et institutionnelle ou encore le réseau ;
- la mise en œuvre d'habilitations au Gouvernement pour définir plus avant les modalités applicables à certains concepts telles: les modalités de fonctionnement de l'équipe, l'organisation du recueil épidémiologique, l'élaboration de recommandations ,etc;
- l'introduction d'un agrément à titre provisoire pour les associations de santé intégrée qui débutent et la mise en œuvre d'un agrément à durée indéterminée lié au respect

- des normes, conformément à la volonté du Gouvernement wallon en matière de simplification administrative;
- l'instauration d'un plan d'action pour obtenir l'agrément ; le plan d'action est d'abord un outil d'auto-évaluation visant à améliorer les pratiques en fonction des objectifs de l'association de santé intégrée. Ensuite, il sert de fondement à l'évaluation menées par l'inspection, conformément à la Charte associative. Ainsi, l'association de santé intégrée devient acteur de l'évaluation qui peut dorénavant être qualifiée de « participative ».
 - un régime de financement clarifié avec, entre autres, une attention portée vers les activités en zones rurales

Quant à la revalorisation de la fonction d'accueil, elle m'apparaît très importante pour objectiver l'un des aspects de la qualité de service.

Par ailleurs il était légitime de faire droit à la demande de reconnaissance du travail de la Fédération qui, dans l'intervalle,

a considérablement œuvré à la qualité et à l'exploitation des données épidémiologiques.

En effet, pour obtenir des données de qualité, motiver les acteurs à les recueillir, les assister sur un plan technique, il importe de leur fournir un appui structuré.

La recherche de la qualité passe notamment par la mise en œuvre d'une politique d'auto-évaluation, de formation continue des acteurs de terrain, de soutien et d'accompagnement dans les procédures.

Ces objectifs sont rencontrés par la possibilité de reconnaissance des missions de représentation, d'appui et de coordination de manière générale et plus particulièrement en matière épidémiologique pour la Fédération qui a introduit sa candidature en ce sens.

La rencontre de ce jour vise à vous présenter les points forts de cette réforme et à vous exposer les démarches à effectuer pour obtenir cet agrément à durée indéterminée: ce qui stabilisera les équipes et diminuera les charges administratives.

La Fédération des maisons médicales et des collectifs de santé francophones s'est associée à la Région wallonne – et je l'en remercie – pour cette présentation qui sera rééditée en fonction de la demande, au début du mois de février.

J'ai ainsi décidé de lui apporter un soutien financier ponctuel pour assister vos associations dans l'ensemble de la démarche d'introduction de vos plans d'action.

Par ailleurs, la Fédération et l'administration se réuniront périodiquement durant la phase d'implémentation de la nouvelle législation pour répondre ensemble aux questions, évaluer les difficultés et me faire des propositions pour les résoudre et lever les freins à l'action. Je souhaite répondre en

cela à la préoccupation d'un lien indispensable entre la Région wallonne et le secteur.

En cette occasion, je voudrais remercier Madame Bouton et ses collaborateurs au sein de l'administration pour le travail sérieux qui a été mené et qui se poursuivra en étroite collaboration.

Enfin, dans un an, je veillerai à ce qu'un processus d'évaluation soit réalisé de manière plus globale.

Je vous souhaite un bon travail, je vous remercie de veiller à mes côtés à contribuer à la santé et au bien-être, de manière solidaire et équitable, de nos concitoyens.

Le défi est de taille mais nous sommes, ensemble, capables de le relever.

Eliane TILLIEUX